



11 OCT.

🕒 09H30 À 16H30

Atelier

JOURNÉE D'INFORMATION "OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT" À ST-ANDRÉ DE VÉZINES

La Communauté de communes organise avec ses partenaires, une journée spéciale « OLD » (obligations légales de débroussaillage). Au programme information, sensibilisation démonstration, samedi 11 octobre 2025 à Roquesaltes (Saint-André de Vézines). Une journée ouverte à tous et gratuite.

📅 AJOUTER À MON CALENDRIER ([HTTPS://WWW.MILLAU.FR/PAGES-DINFORMATION/AGENDA-1/JOURNEE-DINFORMATION-OBLIGATIONS-LEGALES-DE-DEBROUSSAILLEMENT-A-ST-ANDRE-DE-VEZINES-4187/CALENDAR.ICS](https://www.millau.fr/pages-dinformation/agenda-1/journee-dinformation-obligations-legales-de-debroussaillage-a-st-andre-de-vezines-4187/calendar.ics))

Journée OLD - Samedi 11 octobre de 9h30 à 16h30

Au cœur du chaos rocheux et du patrimoine caussenard typique

Information des sapeurs-pompiers, démonstration de sociétés de débroussaillage.

En partenariat avec la sous-préfecture de l'Aveyron les services de l'Etat, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la mairie de Saint-André de Vézine, la mairie de Millau, l'Office national des forêts.

DEBROUSSAILLER : UNE OBLIGATION DANS TOUTE LA COM'COM

En France, l'Obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique aux communes les plus sensibles aux feux. L'Aveyron est particulièrement exposé, ainsi 91 communes aveyronnaises, dont toutes les communes de Millau Grands Causses, sont concernées.

L'arrêté préfectoral détaille le type de parcelles qui doivent être maintenues dans un état débroussaillé par leurs propriétaires, notamment aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, et le long des voies d'accès privées à ces constructions.

UNE ÉQUIPE UNIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les communes doivent mener auprès des habitants des actions de sensibilisation, leur apporter conseil et expertise, et assurer le contrôle des mesures obligatoires. La Communauté de communes accompagne les communes de la Com'com sur les plans technique, juridique et administratif pour coordonner les moyens et prendre en compte les spécificités de chaque parcelle (espèces naturelles, arbres remarquables, faune). Deux agents de la Ville de Millau sont mis à disposition et se déplacent pour sensibiliser et informer.

(Service OLD de la Com'com : 05 65 59 50 68 - 06 076513 95)

DÉBROUSSAILLER, UNE ACTION CLÉ CONTRE LES INCENDIES

<https://www.millau.fr/pages-dinformation/agenda-1/journee-dinformation-obligations-legales-de-debroussaillage-a-st-andre-de-vezines-4187?>

La hausse des températures, la sécheresse intense et la négligence des promeneurs et riverains (9 catastrophes sur 10 sont d'origine humaine !) multiplient les risques de départ de feu, notamment en période estivale. Le débroussaillage est la mesure de prévention la plus efficace pour créer une ceinture de sécurité autour de sa maison, limiter la propagation des incendies et faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00